

## COMMUNE DE VERNIER

### INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

### SUBVENTION AUX CAMPS DES JEUNES VERNIOLANS

Mesdames, Messieurs,

C'est un lieu commun que de relever que les camps fréquentés par nos enfants sont déficitaires, respectivement nécessitent l'aide des communes, laquelle varie en conséquence.

Face à ce constat, certains organismes de vacances facturent aux parents des tarifs différents, selon la commune de domicile, en fonction des subventions reçues, et d'autres s'y refusent au motif de tarifs compliqués et stigmatisants pour les parents.

Depuis 2018, pour des motifs budgétaires, la Commune de Vernier a décidé de ne plus subventionner les journées/enfants des enfants domiciliés sur la commune.

Sauf erreur, elle a toutefois depuis repris pour partie cette subvention, mais uniquement pour les camps aérés et non les camps résidentiels.

Certains ont émis le souhait que la subvention reste identique, mais qu'elle soit attribuée aux deux types de camps.

Notre groupe serait favorable à un changement de pratique, d'autant la récente loi votée par le Grand conseil pour les camps organisés par le DIP.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

#### **invite le Conseil administratif à :**

1. Indiquer quel était le montant de la subvention avant 2018 pour les camps et journées fréquentés par nos jeunes domiciliés sur notre Commune et quel est le montant actuel.
2. Rappeler les raisons qui ont poussé la Commune à ne subventionner que les camps aérés et non les camps résidentiels.
3. Indiquer s'il est favorable à un retour à la pratique d'avant 2018 et, en cas de réponse positive, à partir de quelle date.

Yves MAGNIN, Anabela FRAGA & Leila MÜLLER

Conseillers municipaux